

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 Juin 2017

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –LAMURE - BULLIAT- Mmes CHAVY - LORON – DEFNET - PRALUS- GUILLET – PERRET - MAISONNEUVE– Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL - PERRET - RECOUDES

Membres excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Ordre du jour :

- 1) Demandes de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Prise en charge des frais d'obsèques
- 4) Servitude de passage
- 5) Rythmes scolaires
- 6) Personnel communal
- 7) Questions diverses



1) Demandes de subvention

1.1 Société de boules

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que l'association Association Sportive Bouliste a réalisée des travaux sur le local des boules pour un montant de 342.36€, il convient de verser une subvention à l'Association Sportive Bouliste afin de les rembourser.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime décide de verser une subvention d'un montant de 342.36€.

1.2 Comité de Jumelage

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que le Comité de Jumelage organise son 50ème anniversaire. Il sollicite auprès de la Municipalité une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

FIXE le montant de la subvention exceptionnelle à la somme de 3 000€.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

1.3 Ecole primaire

Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire sollicite un budget de fonctionnement supplémentaire pour l'ouverture de la 7^{ème} classe. Il est proposé de fixé un budget de 70€ par élève.

Après délibération le Conseil Municipal unanime,

DECIDE de fixer le montant du budget de fonctionnement à la somme de 70€ par élève.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de la société BAPTISTAL concernant la dépose et l'évacuation de 3 tombes dans le cimetière. Le devis s'élève à la somme de 1 250€ H.T. Le Conseil Municipal accepte le devis.

2.2 Monsieur RECOUDES donne lecture d'un devis concernant l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour la salle du château. Le devis s'élève à la somme d'environ 1 000€. Le Conseil Municipal donne son accord.

2.3 Monsieur RECOUDES donne lecture du devis de Landry Métallerie concernant la fabrication et la pose d'une main courante contre le mur de la bibliothèque. Le devis s'élève à la somme de 1 163.23€ TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

2.4 Monsieur RECOUDES donne lecture du devis de la société Manutan collectivité concernant l'acquisition d'un tableau pour la 7^{ème} classe. Le devis s'élève à la somme de 1 275.78€ HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

2.5 Monsieur BULLIAT donne lecture de deux devis concernant l'acquisition d'une machine à peindre pour le marquage au sol. Le 1^{er} devis s'élève à la somme de 5 290€ HT pour l'acquisition de l'appareil de traçage. Le 2^{ème} devis s'élève à la somme de 7 590€ HT pour l'acquisition de l'appareil de traçage + la peinture + les pochoirs + kit de signalisation. Le Conseil Municipal accepte le 2^{ème} devis.

2.6 Monsieur BULLIAT donne lecture du devis de la société colinet concernant l'acquisition d'un taille haie. Le devis s'élève à la somme de 339€ TTC. Le Conseil Municipal donne son accord.

3) Prise en charge des frais d'obsèques

Monsieur DAUTUN expose au Conseil Municipal que suite à la découverte du corps de Monsieur BOISSON Christian à son domicile, sans filiation connue à ce jour, conformément à l'article L 2213-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la collectivité de prendre en charge les frais inhérent à l'inhumation dans l'attente de l'instruction du dossier en vue du remboursement des sommes engagés (recherche de filiation, dossier auprès de la banque du défunt etc.). Il est proposé à l'assemblée d'imputer au compte 6188 la somme de 2718.00 € correspondant aux frais d'obsèques.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur BOISSON Christian

AUTORISE l'imputation comptable relative à la prise en charge des frais d'obsèques dans les conditions évoquées ci-dessus.

4) Servitude de passage

Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal qu'il convient de consentir une servitude de tréfonds au profit des propriétaires des parcelles cadastrées AB n° 348 et 346 « AUX GAUTHIERS », appartenant actuellement à M. et Mme de LAMBILLY, consistant

en un passage sous la VC n° 3 ; ledit passage servant de cave de la propriété depuis des temps immémoriaux.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, avec la faculté de se substituer tout cleric de l'étude de Me FILIPPI-PERRET ou de Me GAILLOT, afin de :

- consentir une servitude de tréfonds au profit des propriétaires des parcelles cadastrées AB n° 348 et 346 « AUX GAUTHIERS », appartenant actuellement à M. et Mme de LAMBILLY, consistant en un passage sous la VC n° 3 ; ledit passage servant de cave de la propriété depuis des temps immémoriaux.

- intervenir à l'acte authentique de création de cette servitude de tréfonds à recevoir par Me GAILLOT, notaire à SAINT GEORGES DE RENEINS, et Me FILIPPI-PERRET, notaire à VENISSIEUX, dont le coût sera entièrement à la charge de M. et Mme de LAMBILLY.

5) Rythmes scolaires

5.1 Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal que suite à une enquête menée auprès des parents d'élèves, 80% des parents souhaitent le retour de la semaine à 4 jours. La commune adressera un courrier à Monsieur l'inspecteur d'académie dans ce sens-là.

5.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que Mme MARLIN proviseur du collège Jean Claude RUET a été mutée et en conséquence un autre proviseur sera nommé d'ici la rentrée scolaire.

5.3 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que la remise des calculatrices aux élèves de CM2 aura lieu le Vendredi 23 juin 2017 à 19h à la salle des fêtes.

5.4 Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal qu'il faudrait peut-être installer des détecteurs de fumée dans les écoles.

6) Personnel communal

Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que la réalisation du document unique en collaboration avec Monsieur JACQUET de la CCSB est en cours.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que les plans de la commune sont terminés.

7.2 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la fête de la musique aura lieu le 21 juin dans la cour du château. Le rendez-vous est fixé à 17h pour l'installation.

7.3 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que le choix du site internet a été arrêté. Il s'agira du même site que la commune de Charentay.

7.4 Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie débuteront le 15 juin 2017.

7.5 Madame LORON informe le Conseil Municipal que la société Landry Métallerie réalisera le cadeau pour le 50^{ème} anniversaire du Jumelage pour un montant de 1 071€

7.6 Monsieur RECOUDES présente au Conseil Municipal un projet de peinture qui serait réalisé pendant les vacances scolaires sur le mur le long de l'école maternelle. Le Conseil Municipal prendra une décision lors du prochain Conseil Municipal.

7.7 Monsieur RECOUDES indique qu'il a rencontré deux entreprises pour la sonorisation de la salle des fêtes.

7.8 Monsieur PERRET informe le Conseil Municipal qu'il y a eu des dégradations sur la cabane du Py. Monsieur le Maire en informera la gendarmerie.

7.9 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que les panneaux de dénomination des rues seront posés par les employés communaux.

7.10 Madame PRALUS informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'emplacement pour un camion friterie. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation de ce camion les mercredis soirs.

7.11 Madame PRALUS demande s'il serait possible d'installer un miroir au carrefour de Morgon.

7.12 Une réunion se fera afin de voir les différents systèmes de ralentissements pour la descente de Morgon.

7.13 Madame PRALUS informe le Conseil Municipal de la réouverture du Casino jeudi 15 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.